

LA ROCHELLE – LAGORD

05 46 67 27 22
lagord@steco.fr

POITIERS

05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr

PARIS

01 43 27 10 01
paris@steco.fr

BORDEAUX – GRADIGNAN

05 56 89 84 84
gradignan@steco.fr

LA FLOTTE EN RÉ

05 46 09 50 02
laflotte@steco.fr

ROCHEFORT

05 46 87 08 54
rochefort@steco.fr

LES HERBIERS

02 51 91 04 97
lesherbiers@steco.fr

FONTENAY-LE-COMTE

02 51 69 04 44
fontenay@steco.fr

CHOLET

02 41 58 63 20
cholet@steco.fr

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE
DE LA LIGUE NATIONALE
CONTRE LE CANCER
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
203 route de Gençay
86280 SAINT BENOIT**

**Rapport du commissaire aux comptes
Sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022**



**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
203 route de Gençay
86280 SAINT-BENOIT

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de l'Association « Comité Départemental de la Vienne de la Ligue Nationale contre le Cancer »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du « COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER » relatifs à l'exercice clos le le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes annuels de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous nous sommes plus particulièrement attachés à vérifier la sincérité des données chiffrées présentées dans le compte de résultat par origine et destination (CROD) et dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).

Estimations comptables :

- Le poste « Disponibilités » totalise 601 094 € et représente 91 % de l'actif net du bilan. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier la sincérité des positions comptables à la clôture de l'exercice, par recoupement avec les éléments probants transmis par les partenaires financiers du Comité ;
- Le poste « Aides financières » du compte de résultat s'élève à 364 995 € soit 50 % des charges de l'exercice. Nos diligences ont visé à s'assurer que l'ensemble des subventions et aides financières allouées par votre Comité au titre de l'exercice ont été préalablement décidées par le Conseil d'administration de l'association ;

Enfin, de façon plus générale, nous nous sommes assurés du correct fonctionnement de votre association quant à la mise en œuvre des orientations données par la commission sociale et validées par votre Conseil d'Administration.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

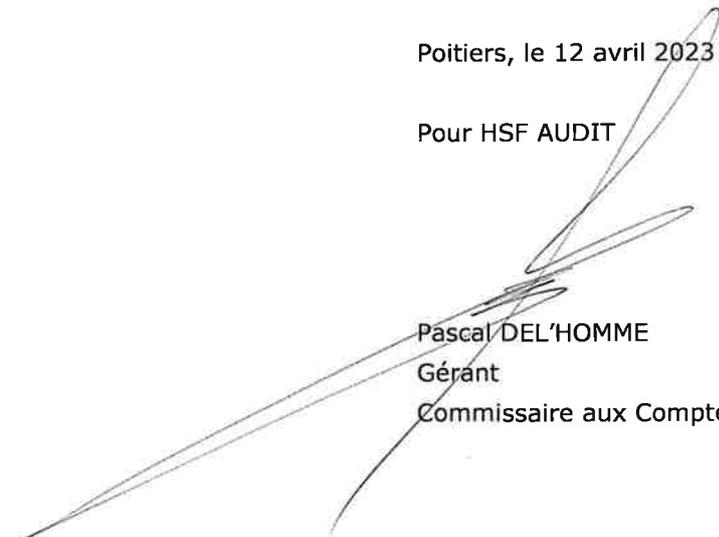
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 12 avril 2023

Pour HSF AUDIT



Pascal DEL'HOMME

Gérant

Commissaire aux Comptes

BILAN 2022

Actif	brut	amortissements & provisions	2022 net	2 021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages ind.	17 958	14 844	3 115	3 491
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)				
Autres titres immobilisés	15 015		15 015	15 015
Prêts				
Autres immobilisations financières	0		0	1 000
ACTIF IMMOBILISE => TOTAL I	32 973	14 844	18 130	19 506
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES, ACOMPTES / COMMANDES				
CREANCES				
Créances usagers et comptes rattachés	2 961		2 961	200
Autres créances	34 109		34 109	36 553
Legs et donations en cours de réalisation				
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	601 094		601 094	516 210
Charges constatées d'avance	657		657	677
ACTIF CIRCULANT => TOTAL II	638 821		638 821	553 640
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL ACTIF	671 794	14 844	656 951	573 146
ENGAGEMENTS RECUS				
LEGS NETS A REALISER				
Legs				
Assurance-vie				



**BILAN
2022**

Passif	2022	2021
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	192 927	192 927
Réserves pour projet de l'entité	275 347	243 038
Autres réserves		
Report à nouveau	2 892	2 892
Excédent ou déficit de l'exercice	71 487	32 309
Situation nette (sous-total)	542 654	471 167
Fonds propres consommables		
Fonds associatif avec droit de reprise legs et donations		
Fonds associatifs résultat/contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES => TOTAL I	542 654	471 167
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	0	15 000
Fonds dédiés/ subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés/ sur autres ressources		
FONDS REPORTES ET DEDIES => TOTAL II		15 000
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	19 070	16 778
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES => TOTAL III	19 070	16 778
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et obligations convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 627	42 935
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	14 971	14 028
Dettes fiscales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	35 630	13 239
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES => TOTAL IV	95 228	70 202
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	656 951	573 146



**COMPTE DE RESULTAT
2022**

Compte de Résultat	2022	2021
Cotisations	27 984	26 792
Ventes de biens et services	87 338	54 846
Ventes de biens et marchandises	26 937	21 266
- dont ventes et dons en nature		
Ventes de prestations de service	60 401	33 580
- dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	33 065	34 636
Versements des fondateurs		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	372 078	320 810
Mécénats	3 500	7 500
Legs, donations et assurances-vie	234 006	46 538
Contributions financières reçues	21 613	29 347
Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges	14 856	16 850
Utilisations des fonds dédiés	15 000	
Autres produits	1 801	1 801
PRODUITS D'EXPLOITATION	811 241	539 120
Achats de marchandises	28 335	10 618
Variation de stock de marchandises		
Autres achats et charges externes	199 892	156 091
Achats d'études et de prestations de services		
Autres achats		
Aides financières	384 600	202 319
Services extérieurs		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 647	2 425
Salaires et traitements	71 723	67 934
Charges sociales	23 609	26 238
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 399	2 723
Reports en fonds dédiés	0	15 000
Autres charges d'exploitation	30 775	24 573
CHARGES D'EXPLOITATION	744 980	507 921
RESULTAT D'EXPLOITATION	66 261	31 199
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 147	684
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
PRODUITS FINANCIERS	2 147	684
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	2 147	684



COMPTE DE RESULTAT 2022

Compte de Résultat (suite)	2022	2021
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	68 408	31 883
Sur opération de gestion	3 315	427
Sur opération de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 315	427
Sur opération de gestion	236	0
Sur opération en capital		
Dotations amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	236	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 079	427
SOLDE DES RESSOURCES AFFECTEES		
Report de ressources non utilisées des ex/antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	816 703	540 231
TOTAL DES CHARGES	745 215	507 922
EXCEDENT OU DEFICIT	71 487	32 309
Dons en nature		
Prestations en nature	4 421	3 099
Bénévolat	86 569	35 244
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	90 990	38 344
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature	4 421	3 099
Personnel bénévole	86 569	35 244
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	90 990	38 344
Non affectés		



1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;



- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- L'association a reçu des legs à hauteur de 234 006 € sur l'exercice 2022.
- Le fonds d'urgence versé à la Ligue en 2021 porté en fonds dédiés pour 15 000 € a été repris sur l'exercice 2022.



2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Preamble

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.



3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	17 227	731		17 958
Immobilisations financières	16 015		1 000	15 015
Total	33 242	731	1 000	32 973

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations corporelles	731	1 000
→ Ordinateur	731	0
→ Caution		1 000
Total	731	1 000



3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles Amort.Immobilisations corporelles Amort.Immobilisations financières	13 737	1 107		14 844
Total	13 737	1 107	0	14 844

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	16 015		1 000	15 015
Total	16 015	0	1 000	15 015

Le cas échéant, les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.



3.1.6 Stocks

Le cas échéant, les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	0	0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	2 961	2 961	
→ Autres Créances	6 587	6 587	
→ Créances reçues par legs ou donations	27 522	27 522	
→ Charges constatées d'avance	657	657	
Total	37 727	37 727	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2022	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0



3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2022	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	115 599	
Livrets et comptes épargne	485 495	2 016
Comptes à terme		
Total	601 094	2 016

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Fournisseurs débiteurs → AAR - Avoirs à recevoir	0	0
Créances clients et comptes rattachés → FAE - Facture à établir	0	0
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances → Ventes	2 489	3 443
Disponibilités → Intérêts courus à recevoir	0	0
Total	2 489	3 443

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
RSI	432	432
SFERE	225	246
Total	657	678



3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2022		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2022	
	Montant		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
→ Réserves statutaires ou contractuelles	192 927									192 927
→ Réserves pour projet de l'entité	243 038		32 309							275 347
Report à nouveau	2 892									2 892
Excédent ou déficit de l'exercice	32 309		-32 309		71 487					71 487
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	471 167		0	0	71 487	0	0	0	542 654	



3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Contributions financières d'autres organismes		15 000	15 000	0	15 000	0
→ Fonds urgence	2021	15 000	15 000		15 000	0
Total		15 000	15 000	0	15 000	0



3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				0
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				0
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				19 070
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	16 778	2 292		
Total	16 778	2 292	0	19 070

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul résulte de l'évaluation actuarielle, selon les hypothèses suivantes :

- Départ volontaire à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié,
- Table de mortalité INSEE 2018-2020,
- Turn over : Faible,
- Taux de progression des salaires 1 % constant,
- Taux d'actualisation 1 %,
- Taux de charges sociales : 45 % pour les cadres et 40 % pour les non-cadres.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 627	44 627		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	14 971	14 971		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	35 630	35 630		
Produits constatés d'avance		0		
Total	95 228	95 228	-	-



3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes fiscales :	0	0
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	14 971	14 028
→ Urssaf/ Pôle emploi	2 715	2 193
→ Caisse de retraite	1 140	823
→ Caisse de prévoyance	622	622
→ Organismes sociaux autres charges à payer	697	942
→ Dettes congés à payer	6 585	6 176
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	3 008	3 106
→ Prélèvement à la source	204	166
Total	14 971	14 028

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	38 216	40 806
→ FNP - CAC	4 710	4 710
→ FNP - EC	514	2 599
→ FNP - Electricité	572	595
→ FNP - Autres	698	588
→ FNP - Siège	31 722	32 314
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
Dettes des legs et donations :	0	0
Autres dettes :	35 630	13 240
→ Frais de bénévoles	0	0
→ Frais de recherche	35 000	12 993
→ Autres	630	247
Total	73 846	54 046



4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 15/12/2020.

	Décembre 2022		Décembre 2021		Décembre 2022		Décembre 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public						
REPORTING - COMITÉ DE LA VIENNE								
EMPLOIS								
CHARGES PAR DESTINATION								
1. MISSIONS SOCIALES	530 530	506 174	315 151	278 601	315 151	278 601	315 151	278 601
1.1. Représentés en France	530 530	500 174	315 151	278 601	315 151	278 601	315 151	278 601
1.1.1. Actions réalisées par l'organisme	215 330	190 864	153 727	117 227	153 727	117 227	153 727	117 227
1.1.2. Versements à d'autres organismes existant en France	315 310	315 310	161 424	161 424	161 424	161 424	161 424	161 424
1.2. Représentés à l'étranger								
1.2.1. Actions réalisées par l'organisme								
1.2.2. Versements à un organisme central ou d'autres organismes								
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	130 679	123 469	69 539	66 639	69 539	66 639	69 539	66 639
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	130 679	123 469	69 539	66 639	69 539	66 639	69 539	66 639
2.2. Frais de recherche d'autres ressources								
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	81 614	49 379	106 424	74 965	106 424	74 965	106 424	74 965
3.1. Frais d'organisation et de communication	583	583	177	177	177	177	177	177
3.2. Frais de fonctionnement	79 887	43 688	105 330	73 663	105 330	73 663	105 330	73 663
3.3. Autres charges	1 444	1 107	918	915	918	915	918	915
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 292	2 292	1 868	1 868	1 868	1 868	1 868	1 868
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES								
6. REPORTS EN FONDS DÉJÀ DE L'EXERCICE								
TOTAL CHARGES	745 215	677 293	507 922	424 053	507 922	424 053	507 922	424 053
EXERCICE AU DÉBUT	71 487		37 604		37 604		37 604	
REPORTING - COMITÉ DE LA VIENNE								
RESSOURCES								
PRODUITS PAR ORIGINE								
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	728 450	728 450	728 450	728 450	728 450	728 450	728 450	728 450
1.1. Contributions sans contrepartie	27 984	27 984	27 984	27 984	27 984	27 984	27 984	27 984
1.2. Dons, legs et mécénat	375 578	375 578	375 578	375 578	375 578	375 578	375 578	375 578
1.3. Autres produits liés à la générosité du public	324 888	324 888	324 888	324 888	324 888	324 888	324 888	324 888
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	0
2.1. Contributions avec contrepartie								
2.2. Parrainage des entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
2.3. Contributions financières sans contrepartie	0	0	0	0	0	0	0	0
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0	0
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	33 063	33 063	33 063	33 063	33 063	33 063	33 063	33 063
4. REPRIS SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS								
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉJÀ ANTÉRIEURS								
TOTAL	815 703	815 703	815 703	815 703	815 703	815 703	815 703	815 703
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE								
PRODUITS PAR ORIGINE								
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	90 990	90 990	90 990	90 990	90 990	90 990	90 990	90 990
Bénévoles	86 569	86 569	86 569	86 569	86 569	86 569	86 569	86 569
Prestations en nature	4 420	4 420	4 420	4 420	4 420	4 420	4 420	4 420
Dons en nature								
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC								
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE								
Prestations en nature								
Dons en nature								
TOTAL	90 990	90 990	90 990	90 990	90 990	90 990	90 990	90 990
CHARGES PAR DESTINATION								
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	22 576	22 576	10 092	10 092	10 092	10 092	10 092	10 092
Représentés en France	22 576	22 576	10 092	10 092	10 092	10 092	10 092	10 092
Représentés à l'étranger								
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	37 704	37 704	13 160	13 160	13 160	13 160	13 160	13 160
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	30 710	30 710	15 091	15 091	15 091	15 091	15 091	15 091
TOTAL	90 990	90 990	38 344	38 344	38 344	38 344	38 344	38 344



4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.
Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels-Dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	7543115/755201	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	7543205/755201	234 006
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	77540000	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	78164000	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	78910000	
TOTAL		234 006

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	67540000	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	68164000	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	68910000	
TOTAL		0

SOLDE DE LA RUBRIQUE		234 006
-----------------------------	--	----------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.



4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Redevances droits d'auteur	1 800	1 800
→ Ventes de marchandises liées aux manifestations	26 937	21 256
→ Prestations de service/Manifestations	59 998	33 580
→ Dons associations	0	3 507
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits financiers	2 147	684
Total	90 882	60 827
→ Legs, assurance vie	234 006	46 538
Total	324 888	107 365

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels	14 856	15 213
→ Loyers		1 637
→ Produits exceptionnels	3 315	427
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		



4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	15 000	
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	15 000	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.



Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par clé de répartition selon les surfaces utiles (à l'exclusion des dégagements, couloirs, sanitaires, archives et autres locaux) et fonction du temps d'occupation respectifs par mission. Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 19 décembre 2022.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Refacturation	TOTAL
Loyer	695	2 670	7 464	10 830	21 659
Assurance	214	80	1 314		1 608
Electricité et eau	240	629	330	1 170	2 368
Téléphone	525	1 378	722	394	3 018
Affranchissement			6 872		6 872
Taxe foncière	157	411	215	783	1 566
Nettoyage locaux	251	658	345	1 254	2 508
Autres (RSI informatique)				2 591	2 591

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions pour les malades	19 006	21 414
Actions d'information, de prévention et de dépistage	28 843	25 152
Actions de formation		
Actions de recherche	6 447	3 179
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	19 308	44 427
Frais de traitements des dons	21 728	
Total	95 332	94 172

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2022	2021
Actions pour les malades	121 512	99 893
Actions d'information, prévention, dépistage	75 630	42 077
Actions de formation	901	245
Actions de recherche	328 687	169 421
Actions autres	3 899	3 515
Total	530 629	315 151
Versement à d'autres organismes	2022	2021
Actions pour les malades	2 000	2 452
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	313 310	158 972
Actions autres		
Total	315 310	161 424

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.



Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2022	2021
Frais d'information et de communication	583	177
Frais de gestion :	47 263	78 411
Frais formation administrative		
Impôts et taxes	2 646	2 424
Cotisations statutaires 10 %	29 978	24 495
Charges financières		
Dotations aux amortissements	1 107	915
Charges exceptionnelles	36	2
Total	81 613	106 424

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.



4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2022	2021
Bénévolat	SMIC x 1,5	86 569	35 244
Prestation	Tarif négocié	4 420	3 099
Autres (à préciser)			
	Total	90 989	38 343

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses



4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources				
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes						
Achats de marchandises	22 416				5 918					28 334
Variation de stock	69 013				79 414					0
Autres achats et charges externes	52 685	3 15 310			16 605					199 893
Aides financières	722				321					384 600
Impôts, taxes et versement assimilés	40 208				16 843					2 646
Salaires et traitements	14 088				4 885					7 1723
Charges sociales							1 107			23 609
Dotations aux amortissements et dépréciations							2 292			1 107
Dotations aux provisions										2 292
Report en fonds dédiés										0
Autres charges	16 188				6 492					30 775
Charges financières										0
Charges exceptionnelles					200					236
Participations des salariés aux résultats										0
Impôt sur les bénéfices										0
TOTAL	216 320	3 15 310	0	0	130 678	0	3 399	0	0	745 215

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	22 576		33 283	30 710	86 569
Personnel bénévole					
TOTAL	22 576	0	33 283	30 710	86 569



4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2022
Contrôle légal des comptes Autres missions	4 710
Total	4 710

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2022
Produits exceptionnels	
→ Produits exceptionnels sur ex. antérieur	2 353
→ Autres produits exceptionnels	962
Total	3 315
Charges exceptionnelles	
→ Charges exceptionnelles sur ex. antérieur	200
→ Autres charges exceptionnelles	36
Total	236



4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

086 - COMITÉ DE LA VIENNE	Décembre 2022	Décembre 2021
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	506 174	278 651
1.1 Réalisées en France	506 174	278 651
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	190 864	117 227
Actions en direction des malades, des proches et ébbs de santé	105 012	60 941
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	65 674	42 077
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	901	245
Actions de société et politique de santé	899	1 015
Actions internationales réalisées par l'organisme	0	0
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	15 377	10 449
Actions de création-subvention-administration d'établissement	0	0
Autres actions	3 000	2 500
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>	315 310	161 424
Actions en direction des malades, des proches et ébbs de santé	2 000	2 452
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	0	0
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	313 310	158 972
<i>Programmes nationaux</i>	211 310	69 972
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>	102 000	89 000
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	0	0
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	123 449	68 639
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	123 449	68 639
Frais d'appel de dons	53 383	45 900
Frais traitements des dons	35 407	9 450
Achats pour manifestations et ventes	34 658	13 289
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	45 379	74 955
3.1 Frais d'information et de communication	583	177
Frais d'information et de communication externe	583	177
3.2 Frais de fonctionnement	43 688	73 863
Frais de gestion	33 991	63 741
Formation administrative	0	0
Impôts et taxes	1 603	1 794
Cotisation statutaire 10%	8 094	8 328
3.3 Autres charges	1 107	915
Charges financières	0	0
Dotations aux amortissements	1 107	915
Charges exceptionnelles	0	0
TOTAL DES EMPLOIS	675 001	422 245
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 292	1 808
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	0	0
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	51 158	38 424
TOTAL	728 450	462 477

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	22 576	10 092
<i>Réalisées en France</i>	22 576	10 092
<i>Réalisées à l'étranger</i>	0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	37 704	13 160
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	30 710	15 091
TOTAL	90 990	38 344

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		



086 - COMITÉ DE LA VIENNE	Décembre 2022	Décembre 2021
RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-728 450	-462 477
1.1 Cotisations sans contrepartie	-27 984	-26 792
1.2 Dons, legs et mécénat	-375 578	-328 310
Dons manuels non affectés	-371 226	-315 270
Dons manuels affectés	-852	-5 540
Legs, donations et assurances-vie non affectés		
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat	-3 500	-7 500
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-324 888	-107 375
Manifestations	-82 935	-53 777
Ventes (dont abonnement à vivre)	-535	-1 069
Prestations et autres ventes		
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs	-1 800	-1 800
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-3 465	
Autres produits affectés		
Produits financiers	-2 147	-684
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-234 006	-50 045
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-728 450	-462 477
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	-728 450	-462 477
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors)	457 198	417 859
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	51 158	38 424
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	1 107	915
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors)	509 463	457 198
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-90 990	-38 344
Bénévolat	-86 569	-35 244
Prestations en nature	-4 420	-3 099
Dons en nature		
TOTAL	-90 990	-38 344



4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.



5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	7	1 350	0,67	22 410
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	500	0,30	8 300
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....	15	1 300	0,79	21 580
réunions...	5	60	0,04	996
Organisation de manifestations	50	2 005	1,22	33 283
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.				
Total	78	5 215	3,02	86 569

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=16,60 € (nbre heure équivalent temps plein x 16,60 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	2	3 312	1,82
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	2	3 312	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	4 563
6257 - Réceptions	Restauration	
	Total	4 563

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité



5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 3498 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

